



Dénoncer le contrat avec mon expert d'assuré suite à un incendie

Par **Caroline**, le **17/04/2009** à **15:26**

Bonjour,

Il y a 8 mois j'ai mandaté un expert d'assuré suite à un sinistre habitation (incendie). Un acompte lui a été versé, le reste du montant du règlement se fera au prorata de l'indemnité versé par mon assurance.

Aussi, depuis la signature de notre contrat l'expert d'assuré ne me donne aucune nouvelle. Je gère donc de front mon assurance, la société de sauvetage des meubles etc...

Aujourd'hui, je crains qu'une fois mon indemnité remboursée par mon assurance celui-ci me réclame des honoraires.

Dois-je dès à présent dénoncer le contrat? Si oui de quelle manière.

Merci d'avance de votre réponse

Bien cordialement,
Caroline